

## Etudiant et parent : parvenir à concilier des activités concurrentes

**Peu nombreuses au sein de la population étudiante, les personnes, souvent des mères, chargées de famille rencontrent des difficultés particulières dans leurs études. Contraintes de concilier leurs activités familiales, professionnelles et étudiantes, les arbitrages qu'elles doivent prendre sont rarement en faveur de leurs études, notamment en raison de la nécessité de subvenir aux besoins de leur famille. En effet, leur situation personnelle ne leur permet pas toujours de compter sur le soutien de leur entourage.**

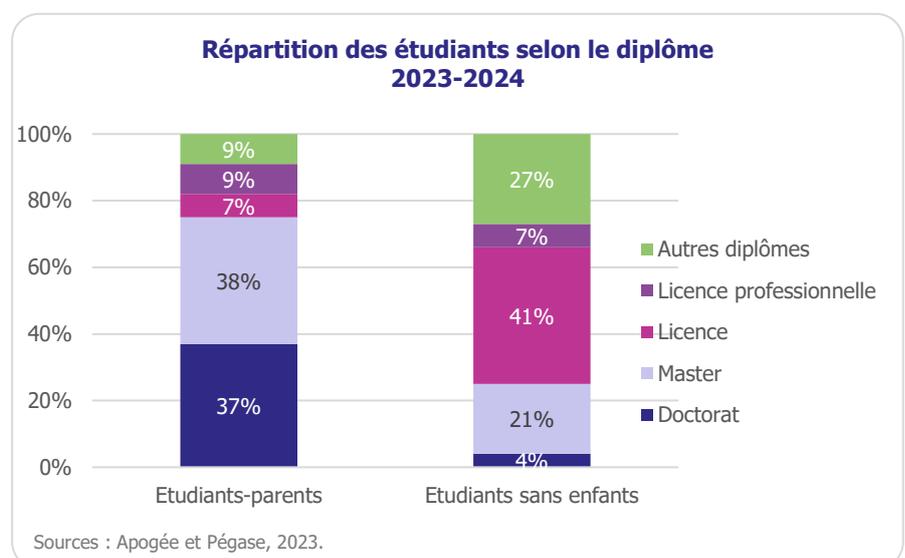
En 2023-2024, moins de 200 étudiants<sup>1</sup> étaient en situation de parentalité au sein de l'université Gustave Eiffel, soit 1 % des inscrits (contre 5 % à l'échelle nationale<sup>2</sup>). En moyenne, ils sont nettement plus âgés que le reste des étudiants (41 ans contre 22 ans pour ceux sans enfants). En effet, plus de la moitié d'entre eux sont en reprise d'études contre 5 % pour les effectifs de l'université. Aussi, ils sont le plus souvent inscrits en master (38 %) ou en doctorat (37 %). Ces étudiants sont également surreprésentés en Sciences humaines et sociales (43 %).

Parmi ces étudiants-parents, 39 % ont un enfant et 40 % en ont deux. Ces parents sont majoritairement des femmes (53 %), lesquelles sont pourtant minoritaires au sein de l'établissement (45 %). Par ailleurs,

bien qu'ils soient pour la plupart français, la part d'étrangers parmi ces étudiants est deux fois plus importante que pour l'ensemble des inscrits (25 % contre 13 %).

Ces caractéristiques des étudiants-parents de l'université Gustave Eiffel sont corroborées à l'échelle nationale.

Au sein des universités françaises, quatre profils types d'étudiants en situation de parentalité ont été identifiés [1]. Les deux plus répandus sont couverts par notre enquête et présentent des situations contrastées. Le premier profil concerne la majorité des étudiants-parents (59 %). Ils sont



1. Chiffre calculé à partir d'une extrapolation des inscrits dans les bases de gestion Apogée et Pégase.

2. Toutes les données nationales sont issues de l'enquête « Conditions de vie des étudiants en France » de l'OVE, 2016.

en formation continue et ont déjà suivi des études supérieures. Plus âgés, ils ont plus d'enfants (2 en moyenne), lesquels sont scolarisés. Ces parents bénéficient également d'une indépendance financière et résidentielle, permise par leur activité professionnelle. La plupart sont d'origine sociale favorisée. Le second cas de figure correspond à un quart des étudiants-parents. Ils sont en formation initiale et leur enfant a en général moins de cinq ans. Bien que décohabitant, ils sont dépendants d'aides financières extérieures (famille, conjoint, etc). Ces étudiants sont le plus souvent issus de la classe moyenne et ont connu une trajectoire migratoire.

Les deux profils restants sont absents de notre enquête et minoritaires à l'échelle nationale. Ils concernent d'une part les étudiants en formation initiale longue (par exemple médecine) et dont la situation est favorisée, et, d'autre part, les étudiants en reprise d'études dont la trajectoire scolaire et l'origine sociale sont plus modestes que pour ceux de notre enquête.

Aussi divers soient leurs profils, les étudiants-parents ont en commun de devoir concilier dans un même emploi du temps les tâches propres à leur statut de parents, d'étudiants et, souvent, de salariés.

### ***Des arbitrages parmi des activités concurrentes***

D'après l'étude de l'OVE, parmi les étudiants-parents, 82 % des mères et 64 % des pères déclarent résider avec leur(s) enfant(s) durant une semaine normale de cours (OVE). A l'université Gustave Eiffel, l'essentiel des enquêtés vivent également avec

« On essaye d'avoir une vie qui soit agréable pour nos enfants. Moi, je ne sacrifie pas du tout ma vie de maman. Après, on bosse deux fois plus s'il faut tous les soirs pour rattraper. Donc c'est ma vie à moi que je sacrifie un peu plus. »

*Delphine, reprise d'études, doctorat, deux enfants*

leur conjoint et leur(s) enfant(s). Ils décrivent alors une double journée de travail. Cette situation est exacerbée lorsque les enfants sont jeunes et donc peu autonomes. Pour l'essentiel de ces parents, la journée s'étend de 6 heures à minuit et suit un schéma similaire : préparer et déposer les enfants à la crèche ou à l'école, se rendre à l'université, récupérer et s'occuper des enfants jusqu'à leur coucher puis, souvent, reprendre le travail universitaire. Certains parents exercent également une activité professionnelle hors cursus qui s'ajoute à cet emploi du temps déjà chargé.

Ce rythme de vie contraint les étudiants-parents à réaliser des arbitrages, pour l'essentiel en faveur de leur famille, désignée comme une

priorité par l'ensemble des enquêtés. Une attention particulière est portée aux conditions de vie des enfants. Pour les enquêtés, le temps consacré aux enfants doit être conséquent et permettre aux parents d'être pleinement disponibles. Dans l'ordre des priorités, vient ensuite l'activité professionnelle hors cursus lorsqu'elle existe. Le travail universitaire personnel a lieu durant « le temps qu'il reste ». En général, au prix d'efforts importants, l'organisation de leur quotidien leur permet de répondre aux impératifs de leurs rôles de parents et d'étudiants. Cependant, les aléas peuvent vite les contraindre à mettre temporairement leur scolarité de côté (absentéisme, interruption temporaire d'études).

« C'est moi qui ai fait le choix de reprendre mes études, donc j'essaie que ça n'ait pas de répercussions sur mon fils. Mais ce n'est pas possible. [...] Parfois, je suis là mais je dois gérer plusieurs choses en même temps et je ne suis pas aussi disponible que je le souhaiterais. »

*Anne, reprise d'études, master en apprentissage, un fils de 17 ans*

### **Les grossesses étudiantes**

Environ un tiers des mères étudiantes ont eu une grossesse durant leurs études, soit 1 % des étudiantes en France. S'il n'existe pas de données sur la proportion d'interruption d'études liée à la grossesse, force est de constater l'incompatibilité de ces situations du fait de l'absence de congé de maternité étudiant (Gaide, 2020). Les mères étudiantes peuvent alors se trouver contraintes de reprendre leurs études très rapidement après l'accouchement. Or, l'absence de congé maternité représente un risque sérieux pour la santé physique et mentale des mères [2].

Les grossesses survenant durant les études sont majoritairement « non-souhaitées ». Lorsqu'une première grossesse survient, elle est d'autant moins souvent souhaitée que l'étudiante est jeune. Seules 7 % des grossesses survenues avant 21 ans étaient planifiées. Ainsi, chaque année, 4 % des étudiantes réalisent une IVG, et représentent un quart des femmes qui y ont recours [3].

Ces observations concordent avec celles réalisées par l'OVE à l'échelle nationale : deux tiers des parents manquent des cours, contre 16 % des étudiants sans enfants. La parentalité conduit même à l'interruption des études pendant au moins six mois pour 25 % des mères et 14 % des pères. Bien qu'arbitrées, ces décisions ne sont pas sans tiraillements puisqu'un étudiant-parent sur trois souhaiterait consacrer plus de temps à sa formation, contre 20 % pour ses camarades sans enfants.

Parmi les enquêtés de l'université Gustave Eiffel, les études conservent cependant une importance forte et occupent un volume horaire conséquent dans leur emploi du temps. Elles empiètent ainsi fréquemment sur le temps libre des parents et, parfois, sur celui consacré aux enfants. Ainsi, le week-end est envisagé comme un « moment de respiration », laissant plus de place à la vie de famille, mais il est également l'occasion de rattraper le travail universitaire de la semaine.

Si les étudiants-parents parviennent, au prix d'arbitrages serrés, à maintenir un engagement important dans leurs études, cet investissement se heurte à une autre dimension incontournable de leur quotidien : celle des ressources matérielles.

« Le principal problème que nous avons c'est le revenu. C'est difficile de bien vivre. Les bourses ou les revenus étudiants, apparemment, ils ne prennent en compte qu'une personne seule. Mais pour une personne avec des enfants et avec une maison plus grande à payer, c'est insuffisant »

*Maria, reprise d'études, doctorat, deux enfants*

## **Des conditions économiques qui pèsent sur la réussite universitaire**

Au sein de l'université Gustave Eiffel, l'essentiel des étudiants-parents enquêtés doivent financer leur propre logement, un moyen de transport coûteux (souvent une voiture) et des frais liés à leur(s) enfant(s) (alimentaire, loisirs, santé, mode de garde, etc.).

Cependant, en matière de ressources, une première différence s'opère entre les étudiants en formation initiale et ceux en formation continue. En effet, une activité professionnelle antérieure peut permettre de couvrir les frais durant le cursus ou de maintenir une activité compatible avec leurs études. Autre clivage : le type de formation suivie. Les masters en alternance et les doctorats financés incluent déjà une composante rémunérée, ce qui réduit la nécessité de revenus supplémentaires et facilite la conciliation des rythmes entre études et activité professionnelle. Dans le même temps, le nombre d'enfants influence le nombre d'heures consacré à une activité professionnelle, modifiant ainsi sa compatibilité avec les études.

En France, selon l'OVE, la nécessité d'une activité économique concerne deux tiers des étudiants-parents contre 45 % des étudiants sans enfant. En outre, parmi les parents en emploi, cette activité est dans la moitié des cas exercée à mi-temps ou plus, pendant plus de six mois, contre 10 % en moyenne pour les étudiants sans enfants. Or, le moindre temps consacré aux études, qu'il soit lié à la garde d'enfant ou à une activité rémunérée, a un impact sur les chances de réussite de ces étudiants. 65 % des étudiants sans enfant ont validé leur premier semestre contre 51 % des étudiants-parents.

## **Des inégalités de soutiens dans la parentalité**

La situation économique et le temps consacré aux études dépendent aussi des soutiens dont disposent les étudiants-parents. Or, ces appuis sont souvent plus importants pour ceux bénéficiant déjà d'une situation favorisée. En effet, parmi nos enquêtés comme à l'échelle nationale, ce sont les étudiants-parents en reprise d'études qui ont accès à davantage d'aides, à commencer par celle de leur conjoint. Ils sont plus souvent en couple stable avec un partenaire dont l'emploi est compatible avec la parentalité, en comparaison des étudiants-parents en formation initiale.

« C'est une démarche que je n'aurais pas faite si mon fils était plus jeune [...] Je me suis inscrite à ce master, j'étais déjà au chômage depuis quelques mois. Quand on s'inscrit en formation continue, on reste chômeur, avec une sécurité financière qu'il faut oublier. »

*Anne, reprise d'études, master en apprentissage, un fils de 17 ans*

Les entretiens réalisés à l'université Gustave Eiffel témoignent d'une diversité de situation dans la répartition conjugale des tâches parentales, allant d'une distribution équilibrée à un investissement nettement plus prononcé des femmes. Dans ce second cas de figure, ces dernières sont en charge de la garde, de l'organisation des repas et du transport des enfants à l'école et à leurs loisirs. Cette situation est souvent justifiée par l'activité professionnelle du conjoint, présentée comme incompatible avec la prise en charge de ces tâches. Dans le même temps, cette activité du

conjoint est fréquemment le garant de la solvabilité du ménage. Cette distribution genrée des rôles se retrouve à l'échelle nationale. Les mères expliquent le plus souvent la difficulté d'assister à leur cours par la nécessité de s'occuper de leur enfant (64 %). Elles consacrent en moyenne sensiblement plus de temps aux tâches parentales que les pères. En revanche, les étudiants pères invoquent davantage la nécessité matérielle de subvenir aux besoins de l'enfant comme raison de leur absentéisme étudiantin (60 %).

La famille apparaît généralement comme une source d'aide occasionnelle, en cas d'imprévu ou pour une courte période. Les étudiants-parents ayant connu une trajectoire migratoire sont à cet égard plus isolés.



Nous, on fait tout à égalité avec mon conjoint. Si c'est moi qui les dépose le matin à l'école, lui il est parti plus tôt donc il va les chercher le soir et vice-versa. >>

*Delphine, Formation continue, Doctorat, deux enfants*



Je fais le petit-déjeuner pour tous et j'amène mes enfants à l'école. Ensuite, je travaille à l'université puis je ramène mes enfants de l'école et je m'occupe d'eux jusqu'au coucher. >>

*Maria, Formation continue, Doctorat, deux enfants*

A l'aune des entretiens, l'Etat et les collectivités territoriales apparaissent être les principaux interlocuteurs des étudiants-parents sur les thématiques financière et résidentielle, notamment à travers la Caisse d'allocations familiales et l'accès à un logement social. Les entretiens ont également permis d'identifier les attentes des étudiants et le potentiel de l'université en matière d'aides. Plusieurs parents rapportent le soutien des responsables de formation (dispenses

de cours, aménagements d'études, etc.), bien que la transmission des consignes à leurs collègues fasse parfois défaut. Par ailleurs, certains étudiants-parents font part de l'utilité qu'une numérisation de certains cours représenterait en cas d'absence. Enfin, ils ont parfois une méconnaissance des ressources à leur disposition au sein de l'université (assistance psychologique, aide administrative, etc)♦

**Maxence ARRIDIAUX**

## Sources et méthodologie

Sources :

- Entretiens semi-directifs réalisés en mars et avril 2025
- Bases de gestions des inscriptions Apogée et Pégase, 2023
- Enquête « Conditions de vie des étudiants en France », OVE, 2016

Champ :

Les entretiens ont été conduits auprès de 6 étudiants-parents

- 5 femmes et 1 homme
- 5 en reprises d'études
- 4 inscrits en master et 2 en doctorat

## Pour aller plus loin

[1] GAIDE, A. « Les étudiant-e-s parents : enquête sur la norme de jeunesse dans l'enseignement supérieur français ». Sociologie. Institut d'études politiques de Paris - Sciences Po, 2020.

[2] DAVAKI, K. « Avantage du congé de maternité / congé parental dans l'UE 27 », Direction générale des politiques internes, 2010.

[3] MAZUY, M., TOULEMON, L. et BARIL, É., « Le nombre d'IVG est stable, mais moins de femmes y ont recours ». Population. 69(3), 365-398, 2014.